

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 5 OCTOBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 16
 Présents : 10
 Pouvoirs : 4
 Votants : 13

Date de convocation et d'affichage :

29 septembre 2023

Numéro :

D20231005_188

Objet :

Attribution de subvention à M. Alexandre Manguelin

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre, à 8 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	JP. COURRIER
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MIONNAY	Émilie	FLEURY		x	C. MONIER
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente informe le Bureau que Monsieur Alexandre Manguelin, résidant à Sandrans, lui a adressé un courrier de demande de sponsoring pour sa participation à la finale européenne de labour se déroulant les 20 et 21 octobre 2023 à Roslev au Danemark.

En conséquence, Madame la Présidente propose que la Communauté de Communes de la Dombes apporte son soutien financier par l'octroi d'une subvention de 1000 €.

DEMANDEUR	OBJET
M. MANGUELIN Alexandre	Concours de labour 2023

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'accorder une subvention de 1000 € à M. Alexandre MANGUELIN,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires.

Mme Dubois ne prend pas part au vote.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accorder** une subvention de 1000 € à M. Alexandre MANGUELIN,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le 5 octobre 2023.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

